

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 6 juin 2007

Date de la convocation
29 mai 2007
Heure de la séance
29 mai 2007
Lieu de la séance
Salle des Fêtes
à Paulhan

Présents :

M. Bernard SOTO. Président de la séance MM Jean Noël SATGER. JM FERRIERES. Aspiran Mme Françoise REVERTE, Aspiran MM Francis GAIRAUD, Alain MATHIEU, Cabrières M Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, Mme Maryse FLORENTIN, M Xavier GARCIA, Canet M Jean Claude LACROIX, Ceyras MM Alain CAZORLA, Gilbert GARROFE M Henri SOBELLA, Clermont l'Hérault M Bernard FABREGUETTES. Clermont l'Hérault Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault M Alain BASCOUL. Clermont l'Hérault M Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès M André RUAS, Lieuran Cabrières MM Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mérifons MM François LIEB, Jean Louis LACROIX, Nébian M Guilhem DARDE, Mme Noël GROS Octon MM Jean Jacques LEBREAU, Jean Luc BIROUSTE MM Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan MM Christian BILHAC, Joël AZAM, Péret M Jacques MONTAGNE, Péret Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc M Pierre MAROUILLAT, Usclas D'Hérault M Bernard KOHN, Villeneuvette

Procurations:

M. Robert ARNOU à M. Jean Jacques LEBREAU M. Jean Luc GABORIT à M. Jean Claude LACROIX M. René GALTIER à M. Alain CAZORLA Mme Marie Hélène GUERRE à M Gilbert GARROFE M. Gérard SAEZ à M. Alain MATHIEU Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER

Motion de soutien du Conseil Communautaire pour la création d'un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) sur la Commune d'Aspiran.

Monsieur SOTO informe les membres du conseil d'une initiative de création d'un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) sur la Commune d'Aspiran.

Considérant qu'un tel dispositif représente un outil de cohésion sociale et de solidarité en permettant le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie, évitant ainsi l'hospitalisation ou le placement en structure d'hébergement,

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur SOTO, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPORTE son soutien à cette initiative.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté de Communes

Bernard SOTO

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2007